Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

109, rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06

51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

Institut National des Sciences Appliquées de Lyon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 109, rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 Lyon Cedex 06
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

KPMG SA
Société anonyme à conseil d'administration
Siège social : Tour EQHO - 2 avenue Gambetta- CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 € - RCS Nanterre 775 726 417

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Siège social : 20, avenue Albert Einstein – 69100 Villeurbanne

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Dans nos rapports au titre des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, nous avions formulé une réserve sur les modalités de reconnaissance des produits avec contrepartie et des reliquats de contrats terminés par l'une des filiales de votre établissement, la société INSAVALOR qui réalise des prestations de services et d'études.

Cette société, n'ayant pas mis en place les procédures analytiques lui permettant de suivre le chiffre d'affaires et les reliquats de contrats terminés relatifs à ces prestations en fonction de l'avancement des coûts engagés sur chaque contrat, ne reconnait toujours pas son chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des coûts engagés et les reliquats des contrats terminés (excédents des financements reçus par rapport aux coûts engagés) ne sont toujours pas reconnus en résultat par la constatation d'une provision pour charges tel que précisé dans les notes « Recettes et subvention d'exploitation » et « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour les mêmes raisons, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'exactitude des produits avec contrepartie généré par la société INSAVALOR pour un montant de 18,1 M€, comme exposé dans la note 4.4 « Ventilation des produits par entité » de l'annexe des comptes consolidés, sur un total de produits avec contrepartie consolidé qui s'élève au 31 décembre 2025 à 47,6 M€, ainsi que sur l'exactitude du montant de la provision pour charges s'élevant à 25,8 M€ au 31 décembre 2025, comme exposé dans le paragraphe « Provisions pour risques et charges », « Précisions concernant INSAVALOR » de la note 2.7 « Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe des comptes consolidés, et par voie de conséquence sur l'impact sur le résultat de l'exercice 2025 et sur les capitaux propres à la clôture (du fait également de la limitation à nos travaux quant à l'impact de cette situation sur la clôture 2024 et donc sur le bilan d'ouverture 2025).

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Comparabilité des comptes » de la note intitulée « 2.7 Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe des comptes consolidés concernant les corrections d'erreur comptabilisées en report à nouveau.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons précédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, et à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes consolidés ont été conjointement arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2026

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Signé par :
Benjamin PIERRE
E24FC7C1B04C406...

Benjamin PIERRE

Associé

KPMG SA

DocuSigned by:
Philippe Gatta
B845385E06AA49D...

Philippe GATTA

Associé

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé

ACTIF	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Immobilisations incorporelles	758	542
Dont Ecarts d'acquisition positifs	150	150
Immobilisations corporelles	211 010	217 192
Immobilisations financières	569	509
Titres mis en équivalence	-	-
Actif immobilisé	**212 336**	**218 243**
Stocks et en-cours	661	711
Clients et comptes rattachés	5 750	5 555
Autres créances	30 073	41 378
Comptes de régularisation actif	45	67
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	63 003	61 010
Actif circulant	**99 532**	**108 721**
Total Actif	**311 869**	**326 964**

PASSIF	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Financements reçus de l'Etat	188 450	198 940
Autres financements reçus	1 832	1 773
Réserves consolidées	40 361	33 191
Résultat consolidé	6 115	6 829
Intérêts minoritaires	935	892
Ecarts d'acquisition négatifs		
Fonds propres	**237 692**	**241 625**
Provisions	25 717	27 083
Emprunts et dettes financières	2 122	2 319
Fournisseurs et comptes rattachés	4 389	4 451
Autres dettes	41 793	50 799
Comptes de régularisation	155	686
Dettes	**74 176**	**85 338**
Total Passif	**311 869**	**326 963**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

1.2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat - En milliers d'Euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Produits	167 565	164 274
- Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)	117 493	117 133
- Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services)	47 624	46 817
- Autres Produits de fonctionnement	2 448	324
Charges de fonctionnement	- 154 857	- 150 470
- Achats consommés	- 13 101	- 14 049
- Charges de personnel	- 115 615	- 108 790
- Autres charges de fonctionnement	- 26 141	- 27 631
Charges d'intervention	- 7 069	- 7 283
- Impôts et taxes	- 1 860	- 1 889
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 17 587	- 18 760
Reprise de financement rattaché à un actif	12 378	13 366
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort., dép. et reprises des EA	**5 638**	**6 520**
Dotations aux amorts et dépréciation des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)	-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amorts, dép. et reprises des EA liés aux entités intégrés	**5 638**	**6 520**
Résultat financier	**623**	**465**
- Charges financières	- 19	- 33
- Produits financiers	642	498
Impôts sur les résultats	- 98	- 66
Résultat net des entreprises intégrées	**6 163**	**6 920**
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	0	- 1
Résultat net de l'ensemble consolidé	**6 164**	**6 918**
Intérêts minoritaires	- 48	- 89
Résultat net (part du groupe)	6 115	6 829

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau des flux de trésorerie	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Résultat net total des entités consolidées	**6 163**	**6 918**
Dotations / Reprises aux amortissements,prov. et dépréciations	15 163	5 212
Variation de l'impôt différé	-8	-7
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	-30	-424
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	0	1
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	-12 378	0
Marge brute d'autofinancement	**8 910**	**11 700**
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	**2 229**	**2 009**
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	**11 138**	**13 709**
Acquisitions d'immobilisations	-9 309	-8 389
Cessions d'immobilisations	67	31
Réduction des autres immobilisations financières	1	0
Incidence des variations de périmètre	0	-1 299
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	**-9 240**	**-9 657**
Émissions d'emprunts	77	78
Remboursements d'emprunts	-274	-271
Variation des subventions d'investissements	774	2 541
Dividendes versés des filiales	0	0
Dividendes reçus/versés de la société mère	0	0
Variation nette des concours bancaires	0	0
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	**577**	**2 348**
ENCAISSEMENTS	-4 095	-4 534
DÉCAISSEMENTS	3 613	4 811
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE DE TIERS	**-482**	**277**
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	**1 993**	**6 677**
Trésorerie : ouverture	61 009	53 920
Trésorerie : clôture	63 003	61 009

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les encaissements et décaissements du groupe, répartis en trois catégories : exploitation, investissement et financement. Il permet d'analyser les variations de la trésorerie entre le début et la fin de l'exercice. Ce tableau est établi selon la méthode indirecte.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent :

- Les fonds en caisse et soldes bancaires ;
- Les placements financiers à court terme, à condition qu'ils soient facilement convertibles en liquidités avec un faible risque de perte de valeur ;
- Les instruments comme les chèques en cours d'encaissement.

Calcul du solde de trésorerie :

- Sont pris en compte les soldes des comptes 51X (sauf 5186, 5187 et 5198), 52, 53X, 54X et le compte 585 si débiteur.
- Les valeurs mobilières de placement (compte 50X) sont exclues en raison de leur volatilité mais figurent dans la variation de trésorerie liée à l'activité.

Gestion de trésorerie :

- Les mouvements internes entre éléments de trésorerie (ex. : transferts entre caisse et compte bancaire) ne figurent pas dans le TFT.
- Seules les opérations générant ou consommant réellement de la trésorerie sont incluses.

Les écritures spécifiques aux organismes publics non comptabilisées en classe 4 ne sont pas prises en compte. Les variations de périmètre de consolidation impactant la trésorerie doivent être mentionnées en annexe.

Traitement des acquisitions et cessions :

- En cas d'acquisition, le flux d'investissement reflète le prix d'achat diminué de la trésorerie acquise.
- Pour une cession, il inclut le prix de vente augmenté de la trésorerie cédée.

La ligne "Incidence des variations de périmètre" couvre également les changements de pourcentage de détention dans les filiales durant l'exercice.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

1.4. Reclassements effectués

Des reclassements ont été effectués sur la colonne “31 déc. 2024” du bilan et du compte de résultat consolidés, afin de donner d’avantage de précisions sur le contenu des postes “Autres créances”, “Autres produits de fonctionnement” et “Autres charges de fonctionnement” :

- 29 K€ ont été reclassés du poste “Produits avec contrepartie directe” au poste “Autres produits de fonctionnement”,
- 12 169 K€ ont été reclassés du poste “Autres charges de fonctionnement” au poste “Achats consommés”.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

1.5. Tableau de variation des capitaux propres

	31 déc. 2024	Correction à l'ouverture	Affectation du résultat n-1	Résultat n	Variation des subventions d'investissement/des FEA		Reclassement	31 déc. 2025
					Augmentation	Diminution		
Financements reçus de l'Etat	198 940				1 171	- 11 661		188 450
Autres financements reçus	1 773	-	-	-	774	- 716	-	1 832
- de l'État								-
- d'autres entités	1 773				774	- 716		1 832
Réserves consolidées	33 191	336	6 829				5	40 361
Résultat de l'exercice	6 829	-	6 829	6 115				6 115
Autres	-							-
Total fonds propres (part du groupe)	**240 733**	**336**	**-**	**6 115**	**1 945**	**- 12 377**	**5**	**236 758**
Intérêts minoritaires	892			48		-	5	935
Total capitaux propres	**241 625**	**336**	**-**	**6 164**	**1 945**	**- 12 377**	**- 0**	**237 692**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'établissement sont établis conformément à la norme sur les comptes consolidés issue du Recueil des Normes Comptables pour les Organismes Publics (RNCEP).

Les comptes de l'ensemble des entités sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, conformément à l'Instruction du 7 mai 2024 relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics notamment sur les points suivants :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

Activités du groupe

Les activités du groupe INSA LYON sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe INSA LYON exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif sont mises en équivalence (les modalités de mise en œuvre de cette méthode sont détaillées 2.7. Méthodes et règles d'évaluation). L'influence notable est présumée lorsque le Groupe contrôle au moins 20 % du capital de la Société.

Liste des entreprises consolidées

Entité	Pourcentage		Type de contrôle	Méthode de consolidation
	contrôle	intérêt		
INSA LYON	Société tête de groupe - consolidante			
INSAVALOR	86,1%	86,1%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SEDIST	99,7%	85,8%	Contrôle exclusif	Intégration globale
TERRAGORA	33,0%	28,4%	Influence notable	Mise en équivalence

Variation du périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre a été constatée au cours de l'exercice.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice 2025, il n'y a eu aucune variation du pourcentage d'intérêt.

2.4. Evénements significatifs

Il n'y a eu aucun évènement significatif au cours de l'exercice.

2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Le groupe INSA LYON relève l'absence d'évènement postérieur à la clôture.

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2025 est d'une durée de 12 mois.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées :

	Décembre 2025		Décembre 2024	
	Date de clôture	Durée d'exercice	Date de clôture	Durée d'exercice
INSA LYON	31/12	12	31/12	12
INSAVALOR	31/12	12	31/12	12
SEDIST	31/12	12	31/12	12
SCI CRI			31/12	5
TERRAGORA	31/12	12	31/12	12

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

Les comptes consolidés ont été arrêtés dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changements de méthode au cours de l'exercice.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

Comparabilité des comptes

Le périmètre comptable de l'établissement n'a subi aucune évolution entre 2024 et 2025.

La seule correction d'erreur de l'exercice 2025 a été la régularisation du prorata de TVA. Un travail sur la récupération de la TVA du secteur mixte, c'est-à-dire des opérations qui concourent à la fois à l'activité soumise à la TVA (RECHERCHE) et à l'activité non soumise (FORMATION), a permis de récupérer un certain pourcentage de la TVA payée à nos fournisseurs et prestataires. L'impact a été une augmentation des réserves du Groupe pour un montant de 336 K€.

Ecart d'acquisition

Lorsqu'une entreprise intègre le périmètre de consolidation, ses actifs et passifs identifiables sont réévalués à leur juste valeur, définie comme le prix d'une transaction entre participants indépendants.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part des capitaux propres réévalués détenue par l'entreprise consolidante. Ce coût inclut le prix d'achat, les frais liés à l'acquisition (droits, honoraires) et, si applicable, la conversion des devises au taux en vigueur à la date d'acquisition.

Les actifs incorporels identifiables sont évalués séparément s'ils présentent une valeur de marché ou permettent de dégager des avantages économiques futurs.

- Écart positif : Inscrit à l'actif et amorti sur sa durée d'utilisation, ou soumis à un test annuel de dépréciation si cette durée est indéterminée.
- Écart négatif : Inscrit au passif et rapporté au résultat sur une période définie selon les conditions d'acquisition.

Le calcul de l'écart d'acquisition varie selon la méthode de consolidation (intégration globale, proportionnelle ou mise en équivalence). La norme 24 du RNCEP et les fascicules d'instruction fournissent des précisions sur ces pratiques/.

Amortissement de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- Dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué ;
- Dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les tests de dépréciation n'ont pas conduit à déprécier d'écarts d'acquisition.

Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Cette rubrique se compose essentiellement de :

- Frais de recherche,
- Concessions, brevets et droits similaires,
- Logiciels.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 à 5 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

Note sur les dépenses de recherche et de développement

Ces frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens. Le mode d'amortissement linéaire, correspondant à l'amortissement économique des biens, est privilégié. Cependant, le mode dégressif peut également être utilisé. Le choix du mode d'amortissement est déterminé par l'organisme.

Les taux d'amortissement relatifs aux durées d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations sont fixés par le conseil d'administration. L'organisme peut également définir des seuils d'immobilisation par catégories d'éléments ou par types d'activités concernées.

Elles sont amorties selon la méthode dite du « prorata temporis », conformément à la délibération n°2013-001 approuvée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2013 et selon les durées d'amortissements visées dans cette délibération.

- Immeubles : 50 ans,
- Immeubles industriels : 20 ans,
- Constructions légères : 20 ans,
- Aménagements et agencements de terrains : 10 ans,
- Mobilier de bureau, pédagogique et de laboratoire : 10 ans,
- Matériels pédagogiques, scientifiques et industriels : 5 ans,
- Installations complexes : 10 ans,
- Outillage : 10 ans,
- Voiture particulière et autres matériels de transport : 5 ans,
- Logiciels informatiques : 3 ans,
- Matériels informatiques et bureautiques : 3 ans,
- Frais de recherche et de développement : 5 ans,
- Brevets et licences : 5 ans.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

Précisions concernant l'INSA LYON

Les acquisitions dont la valeur unitaire est inférieure à 1000 € HT sont comptabilisées en charges.

Concernant le patrimoine immobilier, l'approche par composant est appliquée (y compris pour le patrimoine évalué par France Domaine).

Chaque année une opération dite « d'inventaire tournant » est réalisée. Elle permet d'effectuer par tranches un contrôle de la présence physique des biens inscrits à l'actif. Si le bien est absent, une écriture de sortie de l'actif est alors réalisée.

Contrats de location-financement

Le Groupe n'a pas retraité les contrats de location-financement compte tenu du fait qu'il n'y a aucun contrat actif de ce type en cours.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts et cautionnements.

Titres des sociétés mises en équivalence

La mise en équivalence est une méthode de consolidation appliquée aux entités sous influence notable qui consiste à remplacer la valeur comptable des titres par la quote-part des capitaux propres, incluant le résultat de l'exercice.

Seule la quote-part des capitaux propres est prise en compte, tandis que les opérations réciproques ne sont éliminées que lorsqu'elles impactent le résultat ou les réserves consolidées.

Au bilan, seuls les éléments de l'organisme consolidant sont conservés. Les titres de participation sont remplacés par leur valeur mise en équivalence. Dans le cas où la quote-part devient négative, l'organisme peut être amené à constituer une provision dans les comptes du groupe.

Stock

Les stocks sont comptabilisés dans ces rubriques :

- Le stock de denrées alimentaires et produits d'entretien des restaurants de l'INSA Lyon,
- Le stock du magasin (SAGE), produits de quincaillerie et de fournitures administratives,
- Le stock de la DIRPAT (direction du patrimoine), divers outils, produits de bricolage et électricité,
- Le stock en cours de production de services : il est considéré que la facturation de janvier 2025 correspond à la valeur des en-cours au 31 décembre 2024 pour les productions de l'INSAVALOR.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non-recouvrement.

En cours d'exercice, et régulièrement, des créances douteuses sont identifiées pour les clients dont la solvabilité apparaît compromise.

Les créances douteuses sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas. Même si une politique de recouvrement active est mise en place pour les créances non soldées, incluant le recouvrement forcé par voie d'huissier ou de saisie directe, une dépréciation doit être comptabilisée si un risque de non-recouvrement est identifié.

Les produits à recevoir

Ils correspondent principalement :

- aux subventions à recevoir ;
- aux encaissements restant à recevoir dans le cadre de conventions de recherche ou d'opérations pluriannuelles ;
- aux produits de formation continue ou d'apprentissage pour la part relative à l'exercice en cours.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

Financement de l'actif

L'inscription au passif du financement en tant que financement rattaché ou non à un actif est réalisée soit au vu des précisions contenues dans la décision attributive, dans le respect de l'intention de la partie versante, soit, en l'absence de mention explicite, selon la réalité et la connaissance de l'origine du financement de l'actif. Cette inscription peut être constituée par l'enregistrement d'une immobilisation en cours. A partir de ce principe, les financements sont comptabilisés dans les fonds propres, dans des postes distincts selon que :

- la source des financements externes de l'actif, afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État,
- le rattachement ou non à un actif déterminé.

Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général de symétrie, la comptabilisation de la reprise s'effectue en exploitation.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

Provisions pour risques et charges

Les provisions peuvent être constituées lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais probable, ou lorsqu'il est certain. La probabilité de la charge peut être née au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur. Une provision est maintenue au bilan jusqu'à ce que l'obligation soit éteinte ou que la probabilité d'une sortie de ressources devienne faible.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, ce qui implique que l'objet de l'obligation peut également être incertain dans certains cas.

Une provision est comptabilisée dès lors que, cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers ;
- Cette sortie de ressources se fera sans contrepartie au moins équivalente attendue de la part du tiers ;
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Ces provisions correspondent aux passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise sur la base des informations connues à la date d'arrêté des comptes.

Précisions concernant INSAVALOR

Une provision pour charges couvre, à la date de clôture de l'exercice, les sommes restant affectées aux laboratoires, centres et services du Groupe, pour études non terminées ainsi que pour études facturées mais non réglées par les clients.

Le montant de cette provision s'élève au 31/12/25 à 24 409 K€ dont 2 200 K€ pour études facturées mais non encore réglées.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnées pour les raisons suivantes :

- Concernant INSA LYON, les personnels y travaillant sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. INSA LYON n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant toutes les autres entités du Groupe sauf l'INSAVALOR, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

Précisions concernant INSAVALOR

En cas de départ volontaire du salarié, aucune disposition conventionnelle n'est prévue dans l'entreprise. L'indemnité de départ en retraite est celle prévue par l'article 6 de l'accord du 06/12/1977 étendu sur la mensualisation.

Montant de l'indemnité :

- 1/2 mois de salaire après 10 ans d'ancienneté.
- 1 mois de salaire après 15 ans d'ancienneté.
- 1 mois1/2 de salaire après 20 ans d'ancienneté.
- 2 mois de salaire après 30 ans d'ancienneté.

Au 31/12/2025, 16 salariés ont plus de 50 ans et plus de 10 ans d'ancienneté. A la date d'aujourd'hui, l'évaluation de l'indemnité de fin de carrière pour ces personnes serait de l'ordre de 92 K€.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

Provisions fiscalement règlementées

Ces provisions constatées en vertu de dispositions fiscales sont considérées économiquement comme non justifiées et font l'objet d'une élimination dans les comptes individuels des entités consolidées.

Charges à payer et produits à recevoir

L'outil informatique, à travers la certification du service fait pour les achats faisant l'objet de bons de commande, alimente conformément à ce que prévoit la GBCP le compte 408. Cette alimentation au fil de l'eau évite ainsi la réalisation d'une opération lourde d'inventaire exhaustif permettant le recensement des CAP. Toutefois, toutes les dépenses ne sont pas éligibles à cette certification informatisée (cas des demandes de paiement directes) et certaines dépenses qui le seraient n'ont parfois, pour des raisons diverses, pas été certifiées au 31 décembre.

Il convient alors dans le cadre des opérations d'inventaire de recenser les CAPAC (Charges A Payer A Comptabiliser). Il s'agit :

- des réceptions sans SF constaté
- des services faits constatés non certifiés (408 non mouvementé dans Jefyco)
- des demandes de paiement sans engagement juridique non comptabilisées (gratifications de stage, fluides…)
- Par ailleurs des CAPAC spécifiques sont passées pour :
- les charges de personnel à payer en 2025 au titre des droits et rémunérations acquis en 2024,
- les Comptes Epargne Temps constitués dès le 1er jour constaté (partie monétisée) évalués à la clôture.

Les produits à recevoir passés chaque année sont pour l'essentiel ceux relatifs aux opérations pluriannuelles. Le PAR relatif à la subvention ou au financement à recevoir correspond alors au montant des dépenses engagées dans la cadre de la convention.

Droits à congés des personnels non enseignants

Les personnels non enseignants sont tenus de poser leurs congés et absences dans l'outil Hamac. C'est donc une extraction de la base Hamac qui permet de calculer le montant de la charge relative aux congés payés non pris au 31 décembre. Les droits à congés sont évalués en appliquant au nombre de jours recensé le coût moyen journalier de chaque agent. Il est tenu compte des charges sociales et fiscales correspondantes.

Droits à congés des personnels enseignants

Les enseignants perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes de l'établissement.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, en matière de droits universitaires, ne concernent désormais plus que la formation tout au long de la vie dont les montants sont élevés et dépassent 4 000 €. Les PCA sont alors passés à hauteur de 60 % du montant des droits annuels.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

Recettes et subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées :

- Lors de l'inscription pour les droits universitaires,
- A l'issue de la formation pour la formation continue,
- A l'avancement des dépenses de formation pour l'apprentissage,
- A la mise à disposition de personnel,
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations.

Les subventions d'exploitation non conditionnelles notifiées en 2023 sont enregistrées en totalité, en produits, aux comptes 74.

En ce qui concerne les subventions conditionnelles, d'exploitation et/ou d'investissement, en vertu de la règle du droit constaté, seules celles qui ont fait l'objet d'un bilan financier ont été comptabilisées en 2023.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- Des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées conformément à l'instruction du 20 novembre 2013 (relative au BOFIP- GCP n° 13-0022 du 05/12/2013) :
    - A hauteur des dépenses engagées pour les subventions dont l'octroi est subordonné à la réalisation de conditions spécifiques,
    - Intégralement dès réception de la notification pour les subventions forfaitaires sans condition.
- De la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

Précisions concernant INSAVALOR
Le chiffre d'affaires issu des prestations de services et d'études réalisées par la filiale INSAVALOR est reconnu en fonction du calendrier de facturation prévu au contrat.

Lors de la facturation, la part du chiffre d'affaires affectée aux laboratoires est neutralisée par une provision pour charges qui est apurée au rythme des dépenses engagées.

Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que lorsque leur récupération est probable. Cette récupération peut dépendre de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement, mais ce n'est pas une condition nécessaire. La récupération des actifs d'impôts différés n'est pas systématique lorsque les déficits sont reportables indéfiniment.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	31 déc. 2025
Ecart d'acquisition	150	150
Valeur nette	**150**	**150**
Ecart d'acquisition - passif	609	609
Reprise - écart d'acquisition - passif	- 609	- 609
Valeur nette	**-**	**-**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

3.2. Immobilisations incorporelles

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2025
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	2 409	116	- 3	46	2 567
Immobilisations incorporelles en cours	46	280	-	- 46	280
Immobilisations incorporelles	**2 455**	**395**	**- 3**	**-**	**2 846**

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	Autres variations	31 déc. 2025
Amortissements concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	- 2 063	- 188	-	12	- 2 239
Amortissements des immobilisations incorporelles	**- 2 063**	**- 188**	**-**	**12**	**- 2 239**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

3.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2025
Terrains	19 836	-	-	-	19 836
Agencements et aménagements de terrains	314	229	-	158	701
Constructions	215 193	594	-	3 959	219 746
Installations techniques, matériel & outillage	56 767	2 886	- 298	-	59 355
Autres immobilisations corporelles	29 854	1 965	- 830	59	31 049
Immobilisations corporelles en cours	1 875	4 491	-	- 4 177	2 189
Avances et acomptes s/immo. corp.	78	4	-	-	82
Immobilisations corporelles	**323 917**	**10 168**	**- 1 127**	**-**	**332 957**

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	Autres variations	31 déc. 2025
Amortissements Agencements et aménagements de terrains	- 12	- 36	-	-	- 48
Amortissements Constructions	- 31 481	- 11 746	-	-	- 43 227
Amortissements Installations techniques, matériel & outillage	- 48 878	- 2 979	-	298	- 51 559
Amortissements Autres immobilisations corporelles	- 26 355	- 1 580	-	821	- 27 113
Amortissements des immobilisations corporelles	**- 106 725**	**- 16 341**	**-**	**1 119**	**- 121 948**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

3.4. Immobilisations financières

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2025
Titres de participation	1 230	15	- 37	-	1 208
Créances rattachées à des participations - non courant	2	6	-	-	8
Titres immobilisés (non courants)	66	75	-	-	142
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	9	9
Prêts, cautionnements et autres créances - non courant	9	-	-	- 9	-
Prêts, cautionnements et autres créances - courant	38	1	- 1	-	37
Immobilisations financières	**1 345**	**97**	**- 38**	**-**	**1 404**
Actifs financiers	**1 345**	**97**	**- 38**	**0**	**1 404**

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	31 déc. 2025
Dépréciations sur titres de participation	- 836	-	-	- 836
Dépréciations sur immobilisations financières	**- 836**	**-**	**-**	**- 836**
Dépréciations sur actif financier	**- 836**	**-**	**-**	**- 836**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

3.5. Ventilation des créances par échéance

En milliers d'Euros	31 déc. 2025	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Créances rattachées à des participations - non courant	8	-	-	8
Dépôts et cautionnements versés	9	-	-	9
Prêts, cautionnements et autres créances - courant	37	37	-	-
Total Créances par échéance	**55**	**37**	**-**	**17**

En milliers d'Euros	31 déc. 2025	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Clients et comptes rattachés part < 1 an	5 625	5 625	-	-
Factures à émettre - courant	640	640	-	-
Clients et comptes rattachés	**6 265**	**6 265**	**-**	**-**
Avances et acomptes versés sur commandes	114	114	-	-
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	8	8	-	-
Créances fiscales hors IS - part > 1an	19 219	-	19 219	-
Impôts différés - actif	25	25	-	-
Créances fiscales hors IS- part < 1an	9 805	9 805	-	-
Etat Impôt sur les bénéfices - part < 1an	2	2	-	-
Autres créances part < 1an	1 824	**1 824**	**-**	**-**
Autres créances	**30 996**	**11 778**	**19 219**	**-**
Charges constatées d'avance part < 1 an	45	45	-	-
Comptes de régularisation	**45**	**45**	**-**	**-**
Actif circulant	**37 306**	**18 088**	**19 219**	**-**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Valeur Brute	Provision	Net
INSALYON	SUPERGRID INSTITUTE S.A.S.	835	835	
INSALYON	Crédit Agricole			
INSALYON	INSACAST	1	1	
INSAVALOR	AIOTRUST	3		3
INSAVALOR	CLASSIC RACING SCHOOL	10		10
INSAVALOR	COLDEP			
INSAVALOR	ECNP SARL	1		1
INSAVALOR	KAERO			
INSAVALOR	KER	10		10
INSAVALOR	LIP THER	3		3
INSAVALOR	LUNIWAVE	5		5
INSAVALOR	MOB ENERGY	4		4
INSAVALOR	NH THERAGUIX			
INSAVALOR	OPTIFLUIDE	15		15
INSAVALOR	PERTINENCE INVEST	300		300
INSAVALOR	REWARD			
INSAVALOR	TRI RHONE ALPES	1		1
INSAVALOR	UBIKAP	5		5
INSAVALOR	UNIVALOR	4		4
INSAVALOR	YURPLAN	10		10
INSAVALOR	Titres de participations restant à versé			
SEDIST	Divers	1		1
Total		**1 208**	**836**	**372**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

3.7. Stocks

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Variation	31 déc. 2025
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	649	- 45	604
En-cours de biens	62	- 5	57
Stocks et en-cours bruts	**711**	**- 50**	**661**

3.8. Provision pour risques et charges

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	31 déc. 2025
Provisions pour litiges - non courant	21	8	- 21	8
Titres des sociétés MEE négatifs	77	-	-	77
Provisions pour pensions et retraites - non courant	86	6	-	92
Autres provisions pour charges - non courant	26 899	1 040	- 2 398	25 540
Provisions	**27 083**	**1 054**	**- 2 420**	**25 717**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

3.9. Emprunts et dettes financières

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2025
Emprunts auprès établiss. de crédit - non courant	921	-	- 274	- 3	644
Emprunts auprès établiss. de crédit - courant	274	-	-	3	277
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	859	66	-	-	925
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	264	10	-	0	275
Intérêts courus sur emprunts	0	-	-	- 0	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	-	-	- 0	0
Emprunts et dettes financières	**2 319**	**77**	**- 274**	**- 0**	**2 122**

En milliers d'Euros	31 déc. 2025	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts auprès établiss. de crédit - part > 1 an	644	-	644	-
Emprunts auprès établiss. de crédit - part < 1 an	277	277	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - part > 1 an	925	925	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an	275	275	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0	-	-
Emprunts et dettes financières	**2 122**	**1 478**	**644**	**-**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

3.10. Ventilation des dettes par échéance

En milliers d'Euros	31 déc. 2025	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Dettes fournisseurs - courant	553	553	-	-
Factures non parvenues - courant	3 836	3 836	-	-
Dettes fournisseurs	**4 389**	**4 389**	**-**	**-**
Ecart d'acquisition - passif	609	-	-	-
Reprise - écart d'acquisition - passif	- 609	-	-	-
Avances, acomptes reçus sur commandes	783	783	-	-
Dettes sociales - courant	3 776	3 776	-	-
Dettes fiscales (hors IS) - non courant	23 171	-	23 171	-
Dettes fiscales (hors IS) - courant	11 652	11 652	-	-
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	28	28	-	-
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	256	256	-	-
Autres dettes - courant	2 126	2 126	-	-
Autres dettes	**41 793**	**18 622**	**23 171**	**-**
Produits constatés d'avance - courant	155	155	-	-
Comptes de régularisation	**155**	**155**	**-**	**-**
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	**46 337**	**23 166**	**23 171**	**-**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

3.11. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule INSA LYON n'est pas soumise en totalité à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2025 est de 25 %.

	31 déc. 2024	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Mouvement de périmètre	31 déc. 2025
Valeur nette d'impôt différé	**16**	**8**					**25**
Impôts différés - actif	16	8					25
Impôts différés - passif							
Ventilation par type d'impacts (en base d'imposition)	**66**	**33**					**99**
Eliminations et retaitements	42	14					56
Déficits fiscaux	24	19					43
Ventilation par type d'impacts (en montant d'ID)	**16**	**8**					**25**
Eliminations et retraitements de consolidation	10	3					14
Décalages temporaires	6	5					11

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

3.12. Etat des déficits fiscaux

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable.

Entité	Total des déficits reportables (K€)	Part des déficits reportables activables	Part des déficits reportables non activables
TERRAGORA	65	65	
TOTAL	**65**	**65**	

Pour rappel, TERRAGORA est mise en équivalence. Les impôts différés rattachés à cette société n'apparaissent donc pas distinctement dans les comptes consolidés du Groupe.

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits sans contrepartie directe

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Subventions d'exploitation	117 084	116 721
Produits de la fiscalité affectée	410	411
Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)	**117 493**	**117 133**

4.2. Produits avec contrepartie

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Production vendue de services	44 231	43 130
Produits des activités annexes	1 033	915
Production stockée	- 5	- 83
Produits de cessions immobilisation incorporelles - corporelles	12	-
Autres produits	2 353	2 856
Gains de change sur ventes de biens	0	0
Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services)	**47 624**	**46 817**

4.3. Autres produits de fonctionnement

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Produits de cession de titres	-	29
Reprise sur provisions d'exploitation	2 420	143
Rep./Prov. engagements de retraite	-	3
Rep./Dépr. sur actif circulant	22	0
Transferts de charges d'exploitation	6	149
Autres Produits de fonctionnement	**2 448**	**324**

4.4. Ventilation des produits, y compris les reprises de financement rattaché à un actif, par société

	31 déc. 2025	INSA LYON	INSAVALOR
Autres financements publics	10 275	9 140	1 135
Collecte taxe d'apprentissage	2 009	2 009	-
Dotation annuelle du Ministère	104 800	104 800	-
Droits universitaires	6 372	6 372	-
Hebergement et restauration	13 761	13 761	-
Prestations de formation continue et VAE	2 059	2 059	-
Prestations de recherche (hors intra groupe)	3 968	214	3 755
Prestations diverses	21 293	6 954	14 339
Production stockée	- 5	- -	5
Produits de la fiscalité affectée	410	410	-
Quote-part de subv d'invest et neutralisation des amortissements	12 378	12 370	8
Redevances de brevets	181	181	-
Reprises de provisions	2 442	829	1 613
Produits	**179 943**	**159 098**	**20 845**
Recettes d'exploitation par entité	**179 943**	**159 098**	**20 845**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

4.5. Achats consommés

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	- 1 417	- 1 374
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	- 45	55
Achats d'études et prestations de services	- 3 655	- 3 101
Autres achats	- 30	- 35
Achats non stockés de matières et fournitures	- 7 451	- 9 034
Achats de marchandises	- 501	- 561
Pertes de change sur achats de marchandises	- 1	- 0
Achats consommés	**- 13 101**	**- 14 049**

4.6. Charges de personnel

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Rémunérations du personnel	- 71 232	- 67 447
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	- 43 734	- 40 842
Autres charges de personnel	- 607	- 477
Participation des salariés	- 43	- 24
Charges de personnel	**- 115 615**	**- 108 790**

4.7. Autres charges de fonctionnement

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Autres services extérieurs	- 904	- 1 079
Sous-traitance	- 302	- 269
Locations immobilières et charges locatives	- 5 796	- 5 758
Entretien et réparations	- 3 805	- 4 182
Primes d'assurances	- 269	- 243
Personnel détaché et interimaire	- 957	- 1 818
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	- 229	- 176
Publicité, publications, relations publiques	- 713	- 636
Transport	- 161	- 166
Déplacements, missions et réceptions	- 4 087	- 3 641
Frais postaux et frais de télécommunications	- 163	- 128
Frais bancaires	- 78	- 66
Autres charges externes	- 4 424	- 4 489
Autres charges	- 4 216	- 4 910
Charges excep. sur exercices antérieurs	-	- 22
VNC des titres conso cédés	- 37	- 16
Autres charges exceptionnelles	-	- 32
Autres charges de fonctionnement	**- 26 141**	**- 27 631**

4.8. Impôts et taxes

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Impôts et taxes sur rémunérations	- 1 727	- 1 606
Autres impôts et taxes	- 133	- 283
Impôts et taxes	**- 1 860**	**- 1 889**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

4.9. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et reprise de financement rattaché à un actif

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	- 95	- 119
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	- 16 434	- 17 241
Dot. aux provisions d'exploitation	- 1 048	- 1 393
Dot/Prov. engagements de retraite	- 6	-
Dotations pour dépr. des actifs circulants	- 4	- 6
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**- 17 587**	**- 18 760**

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Reprise de financement rattaché à un actif	12 378	13 366
Reprise de financement rattaché à un actif	**12 378**	**13 366**

4.10. Résultat financier

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Charges d'intérêts	- 13	- 17
Autres charges financières	- 5	- 1
Dot. dépr. sur actifs financiers	-	- 16
Charges financières	**- 19**	**- 33**

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Produits de cessions d'immobilisations financières	56	-
Autres produits financiers	586	498
Produits financiers	**642**	**498**

4.11. Impôts sur les bénéfices

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Impôts différés	8	7
Impôt sur les bénéfices	- 106	- 73
Impôts sur les résultats	**- 98**	**- 66**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

4.12. Preuve d'impôt

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Résultat consolidé	6 164	6 918
Résultat des sociétés ME	0	1
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	**6 163**	**6 920**
Impôts comptabilisés	-98	-66
Résultat net consolidé avant IS	**6 262**	**6 985**
Réintégrations permanentes	26	49
Déductions permanentes	-19	
Déficits antérieurs non activés et utilisés		-403
Retraitements de consolidation non fiscalisé et divers	-8	-11
Résultat net consolidé après IS	**6 261**	**6 620**
Is au taux normal de 25%	1 565	1 655
Impôt théorique consolidé	**1 565**	**1 655**
Crédits impôts	-13	-19
Exonération de l'IS pour INSA LYON	-1 455	-1 570
Impôt consolidé total	**98**	**66**
Taux d'IS effectif	**1,57%**	**0,95%**

4.13. Intérêts minoritaires

	F=F99	F=F00
Intérêts minoritaires	48	89
Intérêts minoritaires	**48**	**89**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements donnés

Sur INSAVALOR

La banque CIC Lyonnaise de Banque a procédé au nantissement d'un compte bancaire rémunéré à hauteur de 500 000 €.

INSAVALOR s'est engagée en 2024 à verser 100 000 € auprès de la Fondation INSA sur une durée de 5 ans.

Au 31 décembre 2025, 2 années ayant été versées, il demeure un engagement de 60 000 euros.

A ce titre, la Banque Populaire s'était portée caution auprès de la fondation INSA de l'engagement d'INSAVALOR.

Sur INSA LYON

Néant.

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Honoraires des commissaires aux comptes

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
INSA LYON	53	52
INSAVALOR	34	13
Honoraires des CAC	**87**	**65**

6.2. Effectif moyen

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
INSA LYON	1 400	1 351
INSAVALOR	168	159
Effectif	**1 568**	**1 510**

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

Forvis Mazars
109, rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06

Institut National des Sciences Appliquées de Lyon

Communication des commissaires aux comptes faite en application de l'article L.821-10 du Code de commerce

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Siège social :
109 rue tête d'or
69451 Lyon Cedex 06
Capital de 5 986 008 €
351 497 649 RCS Lyon

Docusign Envelope ID: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613

Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
20, avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne

Communication des commissaires aux comptes faite en application de l'article L.821-10 du Code de commerce

Au Conseil d'administration de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon,

En application de la loi, nous vous signalons que le Conseil d'Administration devant approuver les comptes consolidés ne s'est pas tenu dans les délais impartis prévus à la Section 1 - VII de l'instruction du 7 mai 2024 relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics (BOFIP-GCP-24-0013), à savoir avant l'expiration du premier semestre suivant la clôture de l'exercice.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2026

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Signé par :
Benjamin PIERRE
E24FC7C1B04C406...

Benjamin PIERRE

Associé

KPMG SA

DocuSigned by:
Philippe Gatta
B845385E06AA49D...

Philippe GATTA

Associé

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: A2E1D053-FB8F-89E1-80B1-D5049BE60613
Objet: INSA LYON : RCC 2025 - RAPPORT AD HOC 2025
Région:
Enveloppe source:
Nombre de pages du document: 39
Nombre de pages du certificat: 6
Signature dirigée: Activé
Horodatage de l'enveloppe: Activé
Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

Signatures: 4
Paraphe: 0

État: Complétée

Émetteur de l'enveloppe:
Sylviane CRINE
-Carré Vert- 45 Rue Kléber
Levallois-Perret, France 92300
sylviane.crine@mazars.fr
Adresse IP: 147.161.181.72

Suivi du dossier

État: Original
02 juillet 2026 | 11:30

Titulaire: Sylviane CRINE
sylviane.crine@mazars.fr

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire

Philippe Gatta
pgatta@kpmg.fr
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

Détails du fournisseur de signature:
Type de signature: DS EU Advanced
Émetteur: DocuSign Cloud Signing CA - G2
Authentification: SMS (+33 6 20 70 49 29)
Objet: CN=Philippe Gatta

Signature

Sélection d'une signature : Style présélectionné
En utilisant l'adresse IP: 194.39.28.1

Politique de certification:
[1]Certificate Policy:
Policy Identifier=1.3.6.1.4.1.22234.2.14.3.41
[1,1]Policy Qualifier Info:
Policy Qualifier Id=CPS
Qualifier:
https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications

Horodatage

Envoyée: 02 juillet 2026 | 11:32
Renvoyé: 02 juillet 2026 | 11:33
Consultée: 02 juillet 2026 | 11:33
Signée: 02 juillet 2026 | 11:34

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Accepté: 24 mai 2022 | 12:24
ID: aeaa9947-389c-4f6b-b69d-814ed958b2fa

Événements de signataire	Signature	Horodatage
Benjamin PIERRE benjamin.pierre@forvismazars.com Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique **Détails du fournisseur de signature:** Type de signature: DS EU Advanced Émetteur: DocuSign Cloud Signing CA - G2 Authentification: SMS (+33 6 67 10 04 38) Objet: CN=Benjamin PIERRE	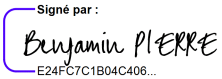 Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 46.193.97.146 Politique de certification: [1]Certificate Policy: Policy Identifier=1.3.6.1.4.1.22234.2.14.3.41 [1,1]Policy Qualifier Info: Policy Qualifier Id=CPS Qualifier: https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications	Envoyée: 02 juillet 2026 | 11:32 Renvoyé: 02 juillet 2026 | 11:33 Consultée: 02 juillet 2026 | 12:37 Signée: 02 juillet 2026 | 12:39

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Accepté: 02 juillet 2026 | 12:37
ID: 0d623b00-52c0-401c-a51a-874d5bece153

Événements de signataire en personne	Signature	Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage

Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage

Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage

Événements de livraison certifiée	État	Horodatage

Événements de copie carbone	État	Horodatage
Marie DUPRUILH mdupruilh@kpmg.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) **Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:** Non offerte par Docusign	**Copié**	Envoyée: 02 juillet 2026 | 11:33
Mathieu BLOT mathieu.blot@forvismazars.com Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) **Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:** Non offerte par Docusign	**Copié**	Envoyée: 02 juillet 2026 | 11:32 Consultée: 02 juillet 2026 | 12:39
Martin KERMANACH martin.kermanach@forvismazars.com Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) **Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:** Non offerte par Docusign	**Copié**	Envoyée: 02 juillet 2026 | 11:32

Événements de témoins	Signature	Horodatage

Événements notariaux	Signature	Horodatage

Récapitulatif des événements de l’enveloppe	**État**	**Horodatages**
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	02 juillet 2026 | 11:32
Enveloppe mise à jour	Sécurité vérifiée	02 juillet 2026 | 11:33
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	02 juillet 2026 | 12:37
Signature complétée	Sécurité vérifiée	02 juillet 2026 | 12:39
Complétée	Sécurité vérifiée	02 juillet 2026 | 12:39

Événements de paiement	**État**	**Horodatages**

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, MAZARS France Global (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a $0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact MAZARS France Global:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To advise MAZARS France Global of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from MAZARS France Global

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number.

To withdraw your consent with MAZARS France Global

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;

ii. send us an email to and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. . .

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures', you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify MAZARS France Global as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by MAZARS France Global during the course of your relationship with MAZARS France Global.